ROUBAIX

Potins de la semaine

La justice de paix — je n'incline devant sa décision — ayant jugé que les cinquante-sept conservateurs volontairement exilés à Kain et à Proyonne (Belgique) devaient être maintenus sur la liste électorale de la section du Fontenoy, Roubaix compte donc cinquante-sept électeurs de plus dans l'orbite de l'anarchisme.

En l'espèce, cette manœuvre de l'Union Catholique doit aller à l'encontre du but poursuivi : qui est de faire triompher les idées réfrogrades.

J'ai la conviction qu'aussi légale que puisse être l'inscription en bloc de cinquante-sept frères à barbelés en révolte ouverte contre les lois de la République, elle doit être néfaste à ceux qui l'ont provoquée.

Cette dominante du goupillon sera loin d'être agréable à beaucoup de républicains, même modérés, ayant jusqu'ici voté avec l'Union Sociale et Patriotique par crainte des utopies collectivistes.

Cette initiative scandaleuse de mais mise par les clériceux sur une section électorale, fera ouvrir les yeux à beaucoup, qui ne voudraient à aucun prix que le jeu des hommes noirs venus de Proyonne ou de Kain pour grandir — et faire se peut — l'influence que l'Union Catholique a sur les affaires municipales.

La fraction cléricale roubaisienne — coût en main — a beaucoup osé.

Qu'elle prenne bien garde que les cinquante-sept frères de barbelé embrigadés comme électeurs, par le bon et souverain vouloir de l'Union Catholique, ne soient pas les cinquante-sept gilets tant attendus par tous les électeurs anti-cléricaux, gouttes destinées à faire déborder le vase où mijote depuis plusieurs années la cuisine progressiste-solidaire.

Tant va la cruche à l'eau...

Les hommes de la droite ont-ils imprudents et imaginatifs, la majorité électorale leur donnera-t-elle un blanc-seing ?

Pour ma part, j'en doute beaucoup... Mais, n'importe pas, cette question nous fixera d'une façon ou d'une autre, mieux encore que ce qu'on le faire, et ce conformant strictement à la loi électorale, l'honorable M. Decaux, juge de paix du canton Nord de Roubaix.

C'est le corps électoral, en outre, qui, ce jour-là, nous dira ce qu'il pense de l'embrigadement par l'Union Catholique des cinquante-sept frères des écoles chrétiennes fuyant la Patrie parce que en révolte ouverte contre ses lois, embrigadement destiné à renforcer l'idée réactionnaire à Roubaix.

⁂

Au cours de la séance du Conseil municipal de vendredi dernier, M. Georges Sellier a déposé un vœu qui, s'il était adopté par tous les partis politiques en présence, semblerait devoir amener l'apaisement.

Il a tout simplement demandé à ce qu'il y ait entente pour la représentation proportionnelle, au prochain Conseil municipal, des quatre partis qui se sont précédemment affirmés : socialiste unifié ; radical-socialiste ; progressiste ; libéral ou Union Catholique.

Le vœu de M. Sellier paraît d'une simplicité enfantine. Les commissaires chargés de l'étudier ne le trouveront-elles pas rudement difficile à mettre en pratique, de façon à ce qu'il donne une juste satisfaction à tous les intéressés ?

Oui, c'est une affaire entendue, à Roubaix il y a des socialistes unifiés, mais il y en a aussi qui ne le sont pas ; il y a des radicaux-socialistes, mais il y a aussi des radicaux-socialistes purs. Un compte des progressistes et aussi des républicains modérés ; des libéraux purement et simplement et des différents tout bonnement. Et il ne faut pas oublier qu'un certain nombre d'électeurs sont je m'en!.....isles et d'autres collectivistes envers et contre tous.

Quelles sont les forces respectives de chacun de ces groupements politiques ? voilà ce qu'on ignore et ce que les scrutins précédents ne permettent pas de préciser, les conditions où se sont présentées les batailles électorales ayant fait passer — momentanément — des troupes d'un camp dans l'autre et amené certaines confusions.

Pour que le vœu de M. Georges Sellier puisse avoir son plein effet — s'il est adopté — ; pour qu'il donne véritablement la représentation proportionnelle, il faudrait que, par une sorte de vote préalable, chaque électeur puisse déclarer son école politique en affirmant sa conviction par un bulletin portant : soit unifié, soit radical, soit progressiste, etc.

Le dénombrement ainsi fait, alors on pourrait établir une proportion que, nous le répétons, en l'état actuel des mélanges d'idées politiques qu'il fait naître la situation locale, il est impossible de mettre en ! et justement démontrer.

Ceci dit — et je ne parle pas comme systématiquement opposé au vœu d'apaisement de M. Georges Sellier — si on parvient à trouver — ce serait trop bien pour que cela puisse être — tant mieux, surtout si l'entente se poursuivant jusqu'à la nomination des délégués sénatoriaux — pour capital de la question — les intérêts de la République se doivent pas être sacrifiés aux aspirations représentées par les soi-disant libéraux.

Pourtant, quoi qu'il advienne, tout le monde sera d'accord pour trouver que le vœu de M. Georges Sellier n'est pas celui d'un sectaire.

Mais s'il ne doit servir qu'à cette démonstration, ce sera déjà quelque chose.

MARIUS VERAN.

RETROUVE DANS LE CANAL

Adolphe Lelaisnet, âgé de 62 ans, dont le domicile est situé rue des Anges, 14, et qui était disparu sans laisser de traces depuis le 5 courant, depuis le 5 février dernier, a été retiré du canal, quai de Rouen, lundi vers 10 h. 1/2 du matin. Après les constatations légales faites par M. Grimaldi, commissaire de police du 2e arrondissement, le cadavre de Delahaut a été transporté à la morgue où il sera visité par M. le docteur Bôle, médecin-légiste. On ignore si la mort est volontaire ou accidentelle. M. Delahaut est un ancien surveillant de nuit des Halles-Centrales.

LA CAMBRIOLE

Rue du Brondeloire

Depuis samedi soir, M. Turck a quitté son domicile situé au n° 15 de la rue du Brondeloire pour aller demeurer en face, Profitant de cette occasion, l'avant-dernière nuit, un malfaiteur inconnu fractura la porte du cabaret vide, entra dans l'immeuble et s'en alla comme de nuit, sans prendre la tirelire du concierge à paiement préalable. Cette tire-lire renfermait une somme de 45 francs que le malandrin n'oublia pas de prendre avant de se sauver.

Hier matin, M. Turck est venu conter la chose à M. Delleil, commissaire de police du 2e arrondissement, lequel a ouvert une enquête.

Rue du Cartigny

Dimanche vers 11 heures du soir, lorsque le jeune Marcel Deroubaix, 15 ans, rentrait gagna le domicile de ses parents, coiffeurs, rue du Cartigny, 27, ces derniers n'étaient pas encore de retour et pourtant la porte de la rue était grande ouverte et dans le salon de coiffure brillait la tremblotante lumière d'une bougie.

Bien que très inquiet, le jeune homme se hasarda à entrer, mais à peine avait-il fait quelques pas qu'il se trouva en présence de deux individus qui brusquement par le cou le jetèrent sur le trottoir et prirent la fuite en tirant un coup de revolver dans la direction de Marcel Deroubaix pour lui faire comprendre que se mêler à la poursuite des malfaiteurs serait chose inutile et peu recommandé pour sa personne. Bien que la porte de la rue ait été ouverte à l'aide d'une fausse clef et tous les tiroirs du salon fracturés, rien n'a été enlevé.

M. Delleil, commissaire de police du 2 arrondissement, de service à la permanence, a ouvert une enquête.

Rue Dombasle

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers minuit, quatre individus chemisés de sandales et de bonnet de laine, dont deux portant des lanternes de M. Carron, demeurant rue Dombasle, 50, s'introduisirent chez lui en fracturant la porte d'entrée. Ils mirent tout le mobilier sens dessus-dessous et ne trouvèrent de numéraire ou de valeurs en important deux montres en argent.

Une enquête est ouverte par M. Prudhomme, commissaire de police du 4e arrondissement.

GRAVE ACCIDENT DANS UN ATELIER DE CONSTRUCTION

Un accident assez grave s'est produit samedi soir dans l'importante atelier de M. Albert Nuyts, constructeur, rue d'Inkerman, 53.

En opérant la manœuvre d'un palan et par suite d'un faux mouvement, un meuleur, M. Charles Tertynck, âgé de 39 ans, demeurant rue de Soubise, 44, a eu les doigts de la main gauche écrasés entre la poulie et la chaîne.

Dégagé par ses camarades, le blessé qui portait des plaies multiples transversales et déchiquetées de la face dorsale des doigts avec mise à nu des tendons extenseurs, a reçu les soins de M. le docteur Morival, qui procéda sans tarder à l'amputation de l'auriculaire. M. Tertynck, qui conservera de son accident une incapacité permanente partielle de travail, devra prendre pour commencer, un repos de 40 jours.

LES IVROGNES

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers minuit, les agents Leclercq et Calonne ont mis en état d'arrestation pour ivresse manifeste sur la voie publique et bris de clôture l'estaminet Emile Wecke, rue Saint-Joseph, 17 la nommée Maria Simoens, 52 ans, ménagère, demeurant en chambre, à l'estaminet Piron, rue du Collège.

— Henri Rommel, 21 ans, soigneur, demeurant rue de la Longues-Haies, cour Lambert, 3, a été mis en état d'arrestation, rue Magenta, par les agents Pottier et Dugardin, pour ivresse, rébellion et outrages.

CHUTE GRAVE

Lundi après-midi, Mme Julie Martin, 61 ans, demeurant rue Charlemagne, a été admise à l'Hôtel-Dieu. Cette femme qui, en tombant, s'est fait de violentes contusions au thorax doit avoir une côte fracturée.

PRINCESSE MAKOKO Parfum nouveau et tenace
Victor VAISSIER

L'AMELIORATION LAIQUE DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE

Fédération des sections de tir des Associations Amicales d'Anciens Elèves des Ecoles publiques de Roubaix et environs

III

EDUCATION TECHNIQUE

L'éducation technique s'inspirera uniquement du principe de la « Préparation militaire », et prendra pour base le développement physique du futur soldat. Le règlement du 2 octobre 1902 sur l'instruction de la gymnastique dit : « Le but de l'éducation physique est de donner au soldat la souplesse et la vigueur nécessaires pour l'exécution facile des mouvements de l'instruction militaire ; d'élever son moral en lui inspirant confiance en lui-même, d'augmenter sa force, son endurance et de le rendre ainsi plus apte à supporter les fatigues et les privations de la guerre ».

C'est donc cette définition qui servira de ligne de conduite, et c'est dans cette voie que se trouve dirigé le programme d'éducation physique ci-après :

1° Gymnastique de développement et d'assouplissement, visant spécialement la santé et le développement normal des organes. Elle contribue au développement harmonieux des muscles et fait acquérir la force, la souplesse et la résistance à la fatigue.

2° Gymnastique d'application, habituant le soldat à utiliser avec adresse et économie la force acquise, et à vaincre des difficultés analogues à celles qui peuvent se rencontrer en campagne. Elle joint à l'adresse qu'exigent certains exercices d'application ont un effet moral essentiel.

3° La marche, la course et la natation, qui se rattachent à la gymnastique de développement et à la gymnastique d'application.

I. — Gymnastique de développement et d'assouplissement

Cette gymnastique comprend les mouvements des bras, de la jambes, équilibres, suspensions et appuis, sauts successifs sur place, courses, mouvements du tronc, jeux et exercices respiratoires.

II. — Gymnastique d'application

Une certaine partie des exercices d'application seront exécutés de ce programme de préparation militaire, parce qu'ils comportent en eux-mêmes des dangers auxquels il est inutile d'exposer prématurément nos adultes et aussi parce qu'ils font corps avec l'instruction militaire proprement dite, sur laquelle il ne sera pas empiété.

Si le temps consacré à l'instruction le permet, il sera procédé à quelques mouvements d'escrime à la baïonnette, mais juste le strict nécessaire pour développer chez les futurs soldats l'agilité, le coup d'œil, le sangfroid et l'adresse indispensables dans ce genre d'exercices.

L'escrime au fleuret (des deux mains), sera enseigné à titre d'assouplissement, et pour ne pas se trouver en désœuvre lorsque le cadre de Dellaut n'est peut-être pas éloigné, l'escrime sera imposée dans le programme d'admission au brevet d'aptitude.

III. — Exercices se rattachant à ces deux exercices

MARCHE. — Les futurs soldats seront entraînés à supporter les fatigues de la marche, d'abord sans armes, puis avec le sac et le fusil. Une marche mensuelle a lieu le dimanche matin, et les itinéraires variés progressent de 17 à 30 kilomètres. Ce maximum ne sera jamais dépassé obligatoirement. Si un certain nombre de jeunes gens bien entraînés veulent en fin d'année tenter une marche plus longue, ils le feront à leur corps défendant et sans engager la responsabilité, même morale de leur sections. Les marches seront toujours précédées d'une théorie sur l'hygiène du marcheur-et, en cours de route, les instructeurs profiteront de toutes les circonstances pour renseigner leurs élèves aux choses ayant trait à leur préparation militaire.

COURSE. — Avec la sagesse et la modération prescrites formellement par les règlements, les instructeurs entraîneront leurs hommes aux courses de résistance et de vélocité. Les courses de résistance seront de 1 kilomètre, 2 kilomètres, 5 kilomètres, 10 minutes, et les courses de vélocité ne dépasseront pas un parcours de 100 mètres maximum.

NATATION. — Après la série d'exercices de natation théorique (hors de l'eau), les jeunes gens seront entraînés à la natation pratique dans l'une des écoles de natation existantes ou dans un dégaissement de bains ayant un bassin suffisant.

Tir

Ainsi qu'il vient d'être exposé, les exercices de développement physique entrent en première ligne dans notre programme.

Vient ensuite le chapitre du tir — d'ordre également primordial — seule, l'instruction technique et tactique du tireur sera envisagée. Toute la série d'exercices préparatoires (position, mise en joue, action du doigt sur la détente, dressage physique du tireur) sera l'objet de l'attention constante des instructeurs. Les démonstrations se répéteront fréquemment renouvelées et les élèves ne devront passer au tir réel — même-ou réduit — que lorsqu'ils auront bien compris le mécanisme de la correction du pointage. Les nombreux stands de tir réduit installés dans les écoles et au tir régional, stands qu'il faut souhaiter voir se multiplier et, l'indispensable complément du stand du Tir national de Roubaix, pour le tir à l'arme de guerre, doivent permettre aux instructeurs de faire assez rapidement le dressage de leurs futurs soldats, et inculquer à ceux-ci la sûreté du coup-d'œil et l'art de maîtriser leurs nerfs, qualités indispensables d'un bon tireur.

Topographie

Sans entrer dans d'arides détails ne pouvant que compliquer l'instruction et effrayer les jeunes élèves sur les difficultés de la topographie, il suffira des quelques notions élémentaires, qui permettront de pouvoir lire couramment, après un certain nombre de séances et d'exercices sur le terrain, un plan au 1/10.000, dans d'excellents savoir employer les boussoles, distinguer de suite la signification des abréviations et des signes conventionnels, reconnaître les différentes cultures, distinguer la forme du terrain et les différences de niveau, employant un programme suffisamment chargé qu'il faut s'attacher à bien posséder. Les jeunes élèves complétèrent leur bagage de connaissances topographiques lorsqu'ils iront au régiment et qu'ils suivront les pelotons de sous-officiers.

Pour terminer ce programme d'éducation technique, et compléter la préparation militaire des futurs soldats, il faut nécessairement leur donner les notions indispensables de l'Ecole du soldat.

Ce chapitre, il faut bien l'avouer, n'intéresse particulièrement sur les positions du tir dont « une pratique journalière, dit le règlement, est nécessaire pour amener le soldat à les faire avec sûreté et rapidité », et faire un peu d'école de section. La nomenclature succincte du fusil modèle 1886 M. 93, le nettoyage, le pellagage et l'entretien de l'arme, feront l'objet en quelques théories et un peu d'attention des élèves leur permettra de se mettre rapidement au courant de ce service, non contre les ennuis qu'ils auraient au régiment en ne prenant pas, dès les premiers jours, le plus grand soin du fusil qui leur sera confié.

Enfin, une série de causeries sur les principes de la subordination, les appellations, les marques de respect, achèveront de « dégrossir » le futur soldat, et le rendront en ce qui concerne extérieurement devant les instructeurs et les officiers qui ont pris la charge de diriger leur préparation militaire. Ils ressentiront certainement les heureux effets d'une attitude correcte et militaire, lorsqu'ils passeront leurs examens pour le brevet d'aptitude et qu'ils seront examinés par une commission d'officiers de l'armée active. Entre deux candidats ayant exécuté avec la même correction le même mouvement, ou ayant répondu avec exactitude à la même question, il n'est pas douteux que la meilleure note ira à celui qui aura donné par sa manière de se présenter et par son attitude libre et dégagée, tout en restant respectueuse, la meilleure opinion de sa préparation militaire.

LA FRATERNELLE COLONIALE DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER VOTE UN ORDRE DU JOUR DE FÉLICITATIONS AUX TROUPES FAISANT CAMPAGNE AU MAROC

La Fraternelle Coloniale des Armées de Terre et de Mer a, dans son assemblée mensuelle du 1er mars 1908, voté l'ordre du jour suivant : La Fraternelle Coloniale est unanime à reconnaître la conduite admirable, la bravoure, l'héroïsme et l'endurance de ses frères d'armes combattant au Maroc.

A tous officiers et soldats elle envoie son salut fraternel. En mémoire de ces enfants de la France tombés sur le champ de bataille de la terre maudite du Maroc pour qui elle forme des vœux et cherche par ce hommage à adoucir un peu les peines et les douleurs des parents frappés cruellement par la perte d'un des leurs. Ces soldats stoïques, sous le climat meurtrier du sol africain, se sont couverts de gloire pour la dignité de la France et pour le bien-être et la sécurité de ses frères d'armes blessés au Maroc. M. E. Théry, trésorier, est chargé de remettre cette somme aux bons soins de l'Association des Dames Françaises de Roubaix. Nous leur ont médaillés et soldats coloniaux, qui avons parcouru les plaines arides des déserts, sous le soleil brûlant des tropiques à l'abri du drapeau tricolore, avons été et sommes battu pour aider à porter notre civilisation toujours plus loin pour le gênie national et la prospérité de notre chère France.

Actuellement malgré nos cheveux blancs notre foi est aussi ardente et nos cœurs battent à l'unisson pour une indépendance à l'abri du drapeau de la Fraternelle Coloniale.

Vive l'armée, vive la France, vive la République.

Le Président, Le Vice-Président,
E. GIVRY.

Nous sommes heureux d'ajouter la somme de 10 francs, souscription faite parmi les sociétaires par M. Brack, socialiste.

LE COMBAT DE BOXE ANGLAISE MOORE-DESBRUELLES

Jamais dans la région aucune fête sportive n'a suscité autant d'intérêt que celle organisée par la société de gymnastique l'Adcienne pour le 14 mars prochain (janvier non plus il est vrai l'on ne vit un certain jour que l'on sait, de mémoire de vieux amateurs de boxe anglaise. Et quel combat ! Deux champions internationaux aux prises ; l'un l'anglais Georges Moore qui vient tendre une dernière fois le gant en faveur de ses fidèles de France, l'autre, un champion de France, un roubaisien sympathique à tous ceux qui le connaissent, Hubert Desruelles qui veut lui aussi triompher et faire voir à ses compatriotes ce qu'il sait faire. Quelle belle lutte en perspective ! mais quels balailles de sauvage vont se livrer les deux adversaires. Qui va gagner ? Les avis sont partagés, les Anglais tiennent tous les paris pour leur compatriote, d'autre part, Jean Desruelles, le frère aîné du jeune champion, a tenu 1000 francs pour son frère. Nous apprenons que des personnes qui n'ont aucune idée de ce qu'est la boxe anglaise, mais qui ont pitié à ceux-là les élèves de l'Académie de boxe française de Roubaix leur donne rendez-vous après le match pour avoir leur avis, persuadés qu'ils sortiront de l'Hippodrome émerveillés de ce qu'ils auront vu, ne comprenant pas comment des êtres humains peuvent arriver à un tel degré d'effrontement dans l'adresse et au souffle, à un tel degré d'adresse, d'agilité de souplesse, de force et de courage. D'ailleurs, pour essayer de confondre les personnes incrédules, nous donnerons la photographie du contrat échangé entre les deux parties.

Mme veuve Jubé, qui tient la location de l'Hippodrome depuis bien des années, n'a jamais vu des places s'enlever avec autant de rapidité, que ceux qui veulent être bien placés se pressent de se présenter 16, rue de la Gare, Roubaix.

HIPPODROME THÉATRE

Nous rappelons que c'est demanche prochain 8 mars à 8 heures du soir (bureau à 7 h. ½) que sera donnée la représentation de Napoléon, pièce à grand spectacle en 9 tableaux Les personnes qui désirent s'assurer de bonnes places feront bien de se hâter car il est certain qu'on refusera du monde.

La location est ouverte en permanence chez Mme veuve Jubé, rue de la Gare. Un service de surtout de 10 heures du soir ramènera les spectateurs le retour des spectateurs dans toutes les directions.

TOURNÉE CH. BARET

Rappelons qu'une représentation aura lieu le dimanche 8 mars (matinée).

Le programme comprend « Andromaque », « Andromaque » de Racine, « Le Avocat Pathelin », la célèbre farce du XVe siècle.

A de telles œuvres il faut les interpréter de choix, M. Baret a fait les choses et l'on sait parfaitement les jouer. Nous et l'on sait parfaitement les jouer. Nous et l'on sait parfaitement les jouer. Nous